FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

Cycle	2018-2019/2
Titre	CE2D Technique de Qualification
Matière	Matière de l'option groupée GESTION : - Economie - Droit Civil

Direction de l'organisation des jurys
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be
Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

I. Informations générales

••• Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : Economie

Droit Civil

ATTENTION : La matière suivante, faisant partie de l'option de base groupée, n'est pas prise en compte dans ces consignes :

Secrétariat – Bureautique

••• Programme

Le numéro du programme : **105/2002/248 B**

http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/105-2002-248B.pdf

Rappel : Les consignes qui suivent ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

••• Titre visé, type d'enseignement et l'option

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré pour l'enseignement secondaire technique de qualification (CE2D) – Option Gestion.

II. Organisation de(s) l'examen(s)

••• Modalité d'évaluation d'examen(s)

Les examens d'Economie et de Droit Civil faisant partie de cette OBG se déroulent **à deux dates différentes et sont des épreuves écrites**.

Matériel

Matériel requis : Calculatrice (non graphique), stylos, effaceur, Tipp-ex, bics de couleur, surligneur, latte ou rapporteur, gomme

Matériel refusé : Feuilles de cours ou de brouillon, GSM, smartphone, tablette, montre connectée et dictionnaire

III. Evaluation et sanction des études

Pondération

Ces deux matières seront notées chacune sur 20 points.

Dispense

Pour **chaque matière**, pour être dispensé, il faut obtenir une note minimum de 10/20.